

ATHENE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1896.

L'Athene propose le sujet suivant aux personnes qui desirant prendre part au concours de cette année:

"De tous les romanciers francais du dix-neuvieme siecle, quel est celui qui vous a le plus plu et pour quelles raisons? Les manuscrits seront recues jusqu'au 1er mars 1897 inclusivement."

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une medaille d'or.

Toutes personnes habitant en Louisiane sont invitees a concourir.

Les manuscrits devront etre ecrits lisiblement, avec une marge, et s'eleveront sur le recto et les lignes n'ont pas de passer 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une epigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetee, dans laquelle l'auteur aura ecrit son nom et son adresse.

Le comite chargé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement l'enveloppe contenant le nom du concourant qui a mérité la medaille pour s'assurer qu'il est dans le nombre de concourants.

Le manuscrit couronné sera publie dans le Journal de l'Athene. Le comite chargé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement l'enveloppe contenant le nom du concourant qui a mérité la medaille pour s'assurer qu'il est dans le nombre de concourants.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits couronnés ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaitre a devine sa mere hors de concours.

Les personnes qui ont obtenu la medaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés a se cretaire.

Le secretaire perpetuel, P. O. Box 725.

Les avocats trouveront utile et essentiel de lire le livre de droit qui est appelé le "responsable" a la Cour Suprem, les affaires des divorces prouvoies de l'Etat.

Les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Les quatriemes lundis de mars et de novembre.

Les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Les quatriemes lundis de mars et de novembre.

NOMS

Des Rues

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commencant a Poydras), maintenant Combes.

DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant Sorcinato. Oak, maintenant Okid.

TROISIEME DISTRICT.

Livandais, maintenant Buchanan. Pope, maintenant Home.

QUATRIEME DISTRICT.

Harmonie (dait maintenant a Chantrel).

CINQUIEME DISTRICT.

Barthelmy, maintenant Bernades.

SIXIEME DISTRICT.

Leve, maintenant Tobouptoulas.

SEPTIEME DISTRICT ET NOUVEAU CARROLLTON.

Architecte, N. C., maintenant Apollonia.

DEBANDA, N. et S., maintenant N. et S. Dorgenois.

Edmond, maintenant Oakburn. Geagnet (de Claiborne au-delà) maintenant Cleveland.

Magistrat, maintenant N. Dorgenois. Morales, maintenant Marais.

St-David, maintenant S. Franklin. St-Denis, maintenant S. Romparts.

St-Jean, maintenant Bell. Washington, maintenant Esquerra.

St-James, maintenant Magnolia. St-Martin, maintenant Louisiane.

St-Pierre, maintenant Poydras. St-Roch, maintenant Poydras.

St-Vincent, maintenant Poydras. St-Yves, maintenant Poydras.

St-Zacharie, maintenant Poydras. St-Charles, maintenant Poydras.

St-Etienne, maintenant Poydras. St-Francois, maintenant Poydras.

St-Joseph, maintenant Poydras. St-Louis, maintenant Poydras.

St-Michel, maintenant Poydras. St-Nicolas, maintenant Poydras.

St-Paul, maintenant Poydras. St-Thomas, maintenant Poydras.

St-Victor, maintenant Poydras. St-Edmond, maintenant Poydras.

St-Germain, maintenant Poydras. St-Hippolyte, maintenant Poydras.

St-Leger, maintenant Poydras. St-Pierre-le-Moine, maintenant Poydras.

St-Remy, maintenant Poydras. St-Vital, maintenant Poydras.

St-Zeferin, maintenant Poydras. St-André, maintenant Poydras.

St-Jacques, maintenant Poydras. St-Philippe, maintenant Poydras.

St-Nicolas, maintenant Poydras. St-Elie, maintenant Poydras.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN

AVRIL 1896

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISANT

SAMEDI MATIN

ET

CONTIENNANT TOUTES LES MATIERES

publiees pendant la semaine

dans l'edition quotidienne.

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN..... \$9 00

DE L'ABEILLE à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, un autre

matieres politiques, littéraires et locales.

Des Depêches Télégraphiques

Un Bulletin Maritime

Un Bulletin Financier

Un Bulletin Commercial

Les heures de départ et d'arrivée

des trains et chemins de fer

Les jours de départ des bateaux

à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

ABONNEMENTS:

UN AN..... \$12 00

SIX MOIS..... 6 00

TROIS MOIS..... 3 00

UN MOIS..... 1 00

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant un seul numero

toutes les nouvelles de la

semaine, compte beaucoup

d'abonnés et de lecteurs

en Europe.

Ne 73 Rue de Chartres.

ASSURANCES.

Southern Insurance

COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

Troisième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de son actif pendant l'année terminée le 31 Décembre 1895:

Table with financial data: Primes reçues, Primes non acquies, Actif, Passif, etc.

ACTIF

Table with financial data: Capital, Primes, Actif, etc.

PASSIF

Table with financial data: Dettes, Primes, Passif, etc.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances

des Marchands.

Ne 622 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, le 16 Janvier 1896.

La Compagnie publie l'état suivant pendant l'année terminée le 31 décembre 1895:

Table with financial data: Primes reçues, Primes non acquies, Actif, etc.

ACTIF

Table with financial data: Capital, Primes, Actif, etc.

PASSIF

Table with financial data: Dettes, Primes, Passif, etc.

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 16 Janvier 1896.

CHARTER

DE LA

Compagnie d'Assurances des

Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

CHARTER

DE LA

Compagnie d'Assurances des

Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

Le présent charter est le résultat de la réunion de la Commission des Marchands de la Nouvelle-Orléans, le 11 Janvier 1896.

STIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tobouptoulas.

6 Washington et Calypso.

7 Marché de la Nouvelle-Orléans.

8 Carondelet et Huitième.

9 Prytanée et Neuvième.

12 Magnolia et Washington.

13 St-James et Calypso.

14 Poste de la Cie de Pompe No 27.

15 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.

17 Combes et St-André.

18 Magnolia et St-André.

21 St-Charles et Prytanée.

23 Dryades et St-André.

25 Jackson et Calypso.

26 Jackson et Liberty.

27 Dryades et Liberty.

28 Jackson et Liberty.

29 Liberty et Liberty.

31 Jackson et Liberty.

32 Poste de la Cie de Pompe No 12.

33 Thalie et Liberty.

34 Poste de la Cie de Pompe No 1.

35 Thalie et Liberty.

36 Jackson et Liberty.

37 Liberty et Liberty.

38 Liberty et Liberty.

39 Liberty et Liberty.

41 Jackson et Liberty.

42 Jackson et Liberty.

43 Jackson et Liberty.

44 Jackson et Liberty.

45 Jackson et Liberty.

46 Poste de la Cie de Pompe No 2.

47 Calypso et Liberty.

48 Liberty et Liberty.

49 Jackson et Liberty.

50 Jackson et Liberty.

51 Jackson et Liberty.

52 Jackson et Liberty.

53 Jackson et Liberty.

54 Jackson et Liberty.

55 Jackson et Liberty.

56 Jackson et Liberty.

57 Jackson et Liberty.

58 Jackson et Liberty.

59 Jackson et Liberty.

60 Jackson et Liberty.

61 Jackson et Liberty.

62 Jackson et Liberty.

63 Jackson et Liberty.

64 Jackson et Liberty.

65 Jackson et Liberty.

66 Jackson et Liberty.

67 Jackson et Liberty.

68 Jackson et Liberty.

69 Jackson et Liberty.

70 Jackson et Liberty.

71 Jackson et